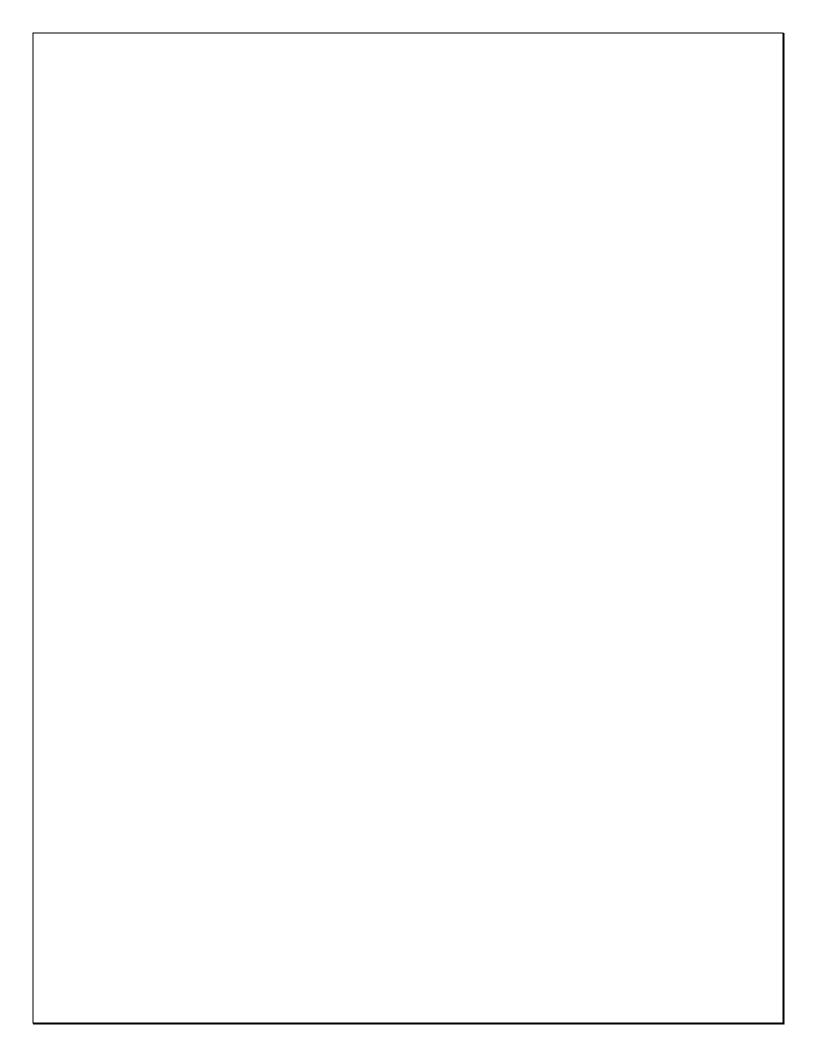
;ANNEXE 3.1 DEMANDE DE VALIDATION D'INSCRIPTION

(à transmettre par l'organisme de formation à la DRJSCS)



Pièces à joindre (ARTICLE A 212-37 de l'arrêté du 21/12/2015)	
1	Une photocopie <u>recto verso</u> de la carte d'identité, du passeport ou titre de séjour en <u>cours de validité</u> (Photocopie du permis de conduire non recevable)
2	Les pièces justifiant des dispenses et équivalences de droit
3	Pour une inscription à un certificat complémentaire, la photocopie du diplôme autorisant l'inscription en formation ou une attestation d'inscription à la formation conduisant à ce diplôme.
4	Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée

Sauf opposition expresse de votre part, en cas de réussite à l'examen, votre nom figurera dans la liste des candidats admis qui sera publiée sur le site internet de la DRJSCS (http://languedoc-roussillon-midi-pyrenees.drjscs.gouv.fr/)